

Le 14 juillet 2004

Monsieur Jean-Guy Fontaine  
Club radio amateur Manicouagan  
1039, boulevard Bélanger  
Baie-Comeau (Québec) G5C 2P1

**OBJET : Tour Ferguson, Radio amateur du Québec inc. (RAQI)**  
**N/D : 08130.000735**

---

Monsieur.

La présente fait suite à votre visite à nos bureaux de Baie-Comeau le 2 juillet dernier. Vous avez fait part à notre conseiller en sécurité civile de vos démarches avec le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs afin que le bail de location du terrain sur lequel est érigée la tour Ferguson soit renouvelé à des conditions tenant compte du caractère d'utilité publique de la dite tour en cas d'urgence.

Comme demandé, nous confirmons par la présente qu'à notre connaissance :

- Le club de Radio amateur Manicouagan fait partie de l'association de Radio-amateur du Québec inc (RAQI);
- Qu'il existe un protocole d'entente entre le ministère de la Sécurité publique du Québec et RAQI;
- Que cette entente a pour objet de convenir des conditions pour aider les membres du RAQI à seconder le ministère de la Sécurité publique en cas de sinistre ou de sauvetage;
- Qu'en vertu de cette entente, RAQI s'engage à former des réseaux de communication locaux ou régionaux et que la tour Ferguson constitue un maillon important de ces réseaux;
- Que nos bureaux du 625, boulevard Laflèche abritent des installations permettant aux membres du RAQI d'opérer en cas d'urgence;
- Qu'en 1990, le ministère de la Sécurité publique a jugé que la tour Ferguson constituait un maillon important du réseau de radio communication local et régional et qu'à ce titre, le ministère vous remboursait les loyers annuels exigés par le MRNFP pour la location du terrain où est érigée la tour Ferguson. L'importance de ce réseau a d'ailleurs été démontrée lors des fortes pluies de 1996.

.../2